



HAL
open science

La validation des acquis de l'expérience

Dominique Abriac

► **To cite this version:**

Dominique Abriac. La validation des acquis de l'expérience : 251 000 diplômes délivrés en vingt ans. 2024, pp. 1-4. 10.48464/ni-24-27 . halshs-04643733

HAL Id: halshs-04643733

<https://shs.hal.science/halshs-04643733>

Submitted on 10 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



NOTE D'INFORMATION

n° 24.27 – Juillet 2024

La validation des acquis de l'expérience : 251 000 diplômes délivrés en vingt ans

- L'année 2022 marque les vingt ans du lancement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui aura permis la délivrance de 251 000 diplômes. Ce dispositif a rapidement marqué le pas et est aujourd'hui en déclin. En 2022, les candidatures examinées sont en baisse de 12 % et les validations totales de 11 % par rapport à 2021. À l'aube de l'application d'une nouvelle réforme pour en lever les freins et en élargir l'accès, votée dans le cadre de la loi de décembre 2022 en vue du plein emploi, le recul des recevabilités est plus marqué encore en début de parcours (- 20 %). Les candidatures à la VAE sont très majoritairement portées par des femmes et des actifs en emploi. Elles restent concentrées sur un même cœur de diplômes du secteur des services.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Dominique Abriac, DEPP-A1
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

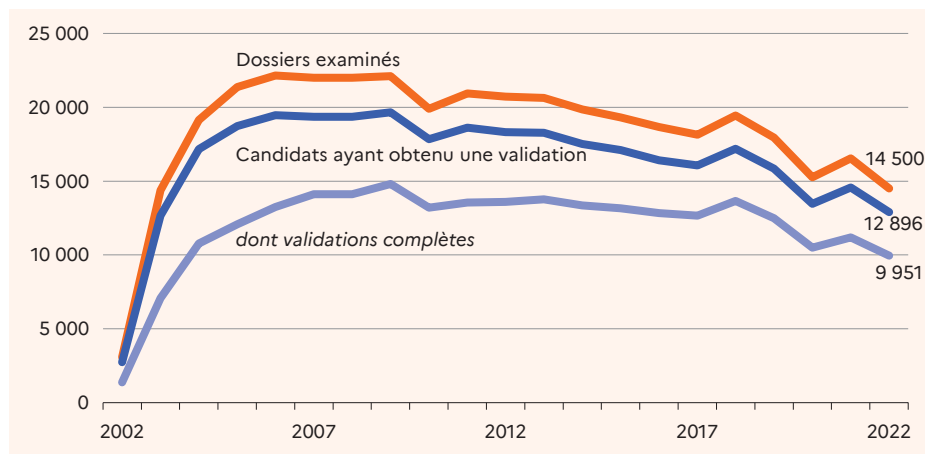
► La validation des acquis de l'expérience s'adresse à un public d'adultes. Elle constitue depuis vingt ans un mode alternatif d'accès aux diplômes qui ne passe pas par la formation et la passation d'examens. C'est la reconnaissance factuelle de compétences professionnelles acquises par l'expérience, par des jurys qui se prononcent sur des dossiers montés par les candidats (voir encadré en ligne).

Un dispositif qui a rapidement marqué le pas

Au ministère chargé de l'éducation nationale, le dispositif connaît un développement rapide durant les quatre premières années, mais marque le pas dès 2006. L'activité des jurys est à son maximum entre 2006 et 2009, avec un peu plus de 22 000 candidatures à des diplômes professionnels de l'éducation nationale examinées chaque année, mais tend ensuite à la baisse jusqu'à repasser en dessous de la barre des 15 000 candidatures en 2022 [↘ figure 1](#). Le recul des validations totales de diplômes qui accompagne celui des candidatures est freiné dans un premier temps par la hausse du taux de validation : celui-ci atteint toutefois son maximum en 2018 avec 70 % (+ 3 points par rapport à 2009 et + 1 point par rapport à 2022).

En 2022, le nombre des candidatures examinées repart à la baisse (- 12 %) après une hausse de 8 % enregistrée l'année précédente à la suite de la crise sanitaire : il est donc retombé à son niveau de 2003, avec toutefois 41 % de validations totales supplémentaires.

↘ 1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme professionnel de l'Éducation nationale ou des unités constitutives de celui-ci



Champ : France.
Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 24.27. DEPP

La baisse est davantage marquée en amont du dispositif, avec 21 070 recevabilités notifiées pendant l'année, soit un nouveau recul des entrées de 20 % (+ 21 % en 2021) (voir [figure 6 en ligne](#)).

Le ministère chargé de l'éducation nationale est le premier pourvoyeur de certifications par la VAE instaurée avec la loi de modernisation sociale de 2002. Tous ministères confondus, il représente en effet la moitié de l'ensemble des candidats présentés et plus de la moitié du total des diplômes délivrés par cette voie. Dans un contexte de déclin plus général, la nouvelle réforme votée dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence en vue du plein emploi de

décembre 2022 vise à redynamiser l'ensemble du dispositif. En dix ans, le nombre total des recevabilités accordées par les services de l'État a en effet reculé de plus de 25 % et celui des candidats présentés de plus de 30 %.

6 candidatures sur 10 sont portées par des femmes

La forte présence des femmes renvoie aux diplômes visés. Les plus recherchés relèvent en effet exclusivement du secteur des services et notamment de celui des services aux personnes, qui concerne le plus souvent des métiers majoritairement féminins [↘ figure 2](#). Les diplômes de la production

➤ 2 Profil des candidats aux différentes étapes du parcours VAE en 2012, 2021 et 2022 (en %)

		2012		2021		2022	
		Demandes recevables	Candidatures	Demandes recevables	Candidatures	Demandes recevables	Candidatures
Sexe	Hommes	34	33	38	36	39	37
	Femmes	66	67	62	64	61	63
	Total	100	100	100	100	100	100
Âge	Moins de 25 ans	2	2	4	2	4	2
	25-29 ans	11	10	13	11	13	11
	30-39 ans	38	36	39	38	39	38
	40-49 ans	37	37	31	33	30	33
	50 ans et plus	12	15	13	16	14	16
	Total	100	100	100	100	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	29	26	18	19	17	17
	En emploi	70	73	81	80	82	82
	Inactifs	1	1	1	1	1	1
	Total	100	100	100	100	100	100

Champ : France.

Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 24.27. DEPP

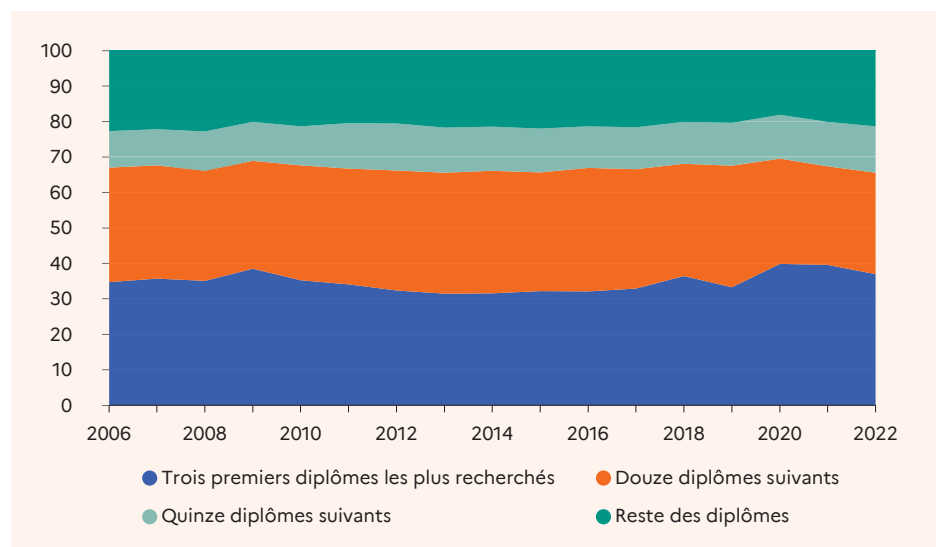
représentent chaque année moins de deux candidatures VAE sur dix et un seul d'entre eux, le BTS « maintenance des systèmes », est apparu plusieurs fois dans la liste des 15 diplômes les plus recherchés en VAE. La grande majorité des candidatures (82 %) sont déposées par des personnes en emploi, mais les chômeurs sont surreprésentés dans le public de la VAE (17 % des candidats contre 7,3 % de la population active en 2022 selon l'Insee). Accompagnant la baisse du taux de chômage, leur part dans les dossiers examinés a reculé de 10 points depuis 2015 (- 3 points en 2016 avec la mise en œuvre du plan 500 000 formations pour les chômeurs qui en a capté une partie).

Peu élevées, la part des hommes, celle des plus jeunes et des demandeurs d'emploi, décroissent au long du parcours VAE, de l'entrée du dispositif dans les dossiers recevables à la candidature, ce qui suggère des abandons de projet un peu plus fréquents pour ces catégories.

251 000 diplômes délivrés en vingt ans

Dans la continuité du dispositif de la validation des acquis professionnels (VAP) auquel elle a succédé (dispositif qui permettait d'obtenir seulement des dispenses d'épreuves d'examens), la demande de VAE est toujours restée concentrée sur un petit nombre de référentiels de diplômes. Depuis 2006, les trois diplômes les plus souvent visés par la VAE rassemblent entre trois et quatre candidatures sur dix, les quinze premiers les deux tiers et les trente premiers huit sur dix ➤ **figure 3**. Par ailleurs, les mêmes vingt diplômes figurent chaque année dans le palmarès des trente diplômes les plus souvent visés. Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), le diplôme d'État de

➤ 3 Évolution du poids des diplômes le plus recherché (en %)



Champ : France.

Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 24.27. DEPP

moniteur éducateur (DEME) et le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de la petite enfance sont toujours dans le « top 3 » des diplômes les plus recherchés depuis dix ans, suivis du brevet professionnel (BP) de la coiffure ainsi que les mêmes six spécialités de brevet de technicien spécialisé (BTS) et les mêmes deux spécialités de baccalauréat professionnel (voir **figure 7 en ligne**).

Au final, sur les 251 000 diplômes délivrés en vingt ans, un tiers sont des BTS, 23 % des CAP, 20 % des baccalauréats professionnels et 5 % des BP, auxquels on peut rajouter 15 % de diplômes d'état placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES et DEME pour l'essentiel). Le CAP de la petite enfance et le BP coiffure représentent chacun 70 % du total des CAP et des BP validés par la VAE depuis 2006, tandis que les spécialités

des métiers du tertiaire administratif et commercial des entreprises rassemblent six baccalauréats professionnels et six BTS délivrés sur dix.

Le reste des diplômes (mention complémentaire MC, brevet d'études professionnelles BEP, diplômes des métiers d'arts et diplômes comptables) représente 4 % de l'ensemble des validations totales prononcées depuis 2002.

Compte tenu du champ beaucoup plus large des diplômes professionnels auxquels il est possible de postuler chaque année, deux candidatures sur dix vont alors se distribuer entre plusieurs centaines de référentiels de diplômes, dont plusieurs dizaines ne vont compter qu'un seul candidat. Au niveau national, hormis le BEP ramené au statut de diplôme intermédiaire au baccalauréat

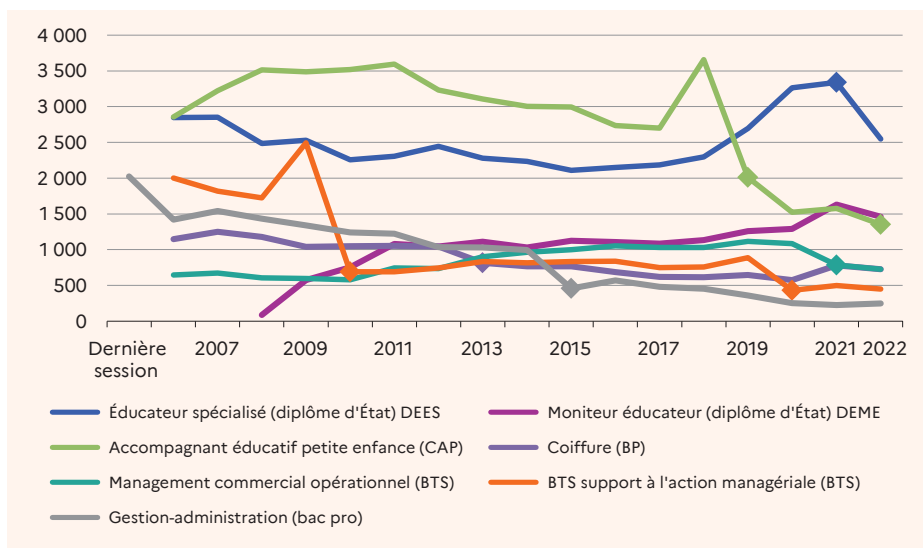
professionnel en 2009 avant de disparaître en 2021, la demande de VAE recouvre 60 % de l'offre globale de certifications : moins de la moitié en ce qui concerne le CAP qui compte le plus grand nombre de spécialités (147 en 2022) et plus de 80 % pour le BTS (83) et le baccalauréat professionnel (78).

En faisant appel à de nouvelles compétences, le vivier des diplômés rénovés est plus étroit

La rénovation d'un diplôme vise à adapter les qualifications des sortants de formation aux nouveaux besoins du marché du travail. Le diplôme rénové peut induire un décalage entre les attendus des nouveaux référentiels et les compétences de terrain sur lesquelles elle repose. Il s'en suit un vivier de candidats et un nombre de candidatures plus faibles en comparaison du diplôme qui lui précède. Le remplacement du BTS « assistant de direction » par le BTS « assistant de manager » est ainsi à l'origine du premier décrochage de l'activité des jurys en 2010. La demande pour le nouveau diplôme n'est jamais repartie et ce dernier, après une nouvelle transformation et un nouveau décrochage en 2020, ne rassemble plus que 500 candidatures en 2022, soit quatre fois moins qu'en 2006 **↘ figure 4**. Sur le même schéma, le remplacement du CAP « petite enfance » a d'abord entraîné une forte remontée des dernières candidatures visant les anciens référentiels en 2018 (+ 36 %) jusqu'à représenter 19 % des dossiers examinés. Le nouveau CAP « accompagnant éducatif petite enfance » (AEPE) qui le remplace se révèle ensuite deux fois moins attractif, bien qu'il reste toujours fortement recommandé pour pouvoir occuper un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) et en réussir le concours. Pour obtenir la validation totale du nouveau diplôme, il faut en effet dorénavant valider un bloc de compétences spécifiques à l'exercice de l'activité en milieu collectif (crèches et écoles maternelles), avec un effet négatif sur la demande de VAE émanant du vivier des assistantes maternelles à domicile.

Plus loin en 2020, l'afflux des dernières candidatures au DEES de niveau 5 n'a pas compensé le recul plus marqué des trois BTS « support à l'action managériale », « gestion de la PME » et « négociation et digitalisation de la relation client » (entre - 51 % et - 42 %) après qu'ils ont changé de référentiels. Enfin en 2022, la baisse d'activité des jurys est alimentée en premier lieu par le DEES (en recul de 24 % avec 17,6 % des dossiers examinés) qui n'est plus accessible que dans sa nouvelle version de niveau 6 au grade de

↘ 4 Évolution depuis 2006 des cinq diplômes les plus souvent visés en 2006 et en 2022



Lecture : les losanges représentent l'année de première session d'examen du nouveau diplôme après un changement de référentiels.
Champ : France.
Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 24.27. DEPP

licence (une dernière session de jurys VAE a été organisée au printemps 2021 sur les anciens référentiels de niveau 5). En fort recul également, les nouveaux référentiels des deux baccalauréats professionnels des métiers du commerce et de la vente (- 38 %) et des métiers de l'accueil (- 44 %) représentent une perte de 300 dossiers par rapport à l'année précédente (voir figure 8 en ligne).

L'organisation des jurys VAE dépend de l'offre locale de formation

En 2022, l'activité des jurys est en baisse dans la plupart des académies (voir figure 9 en ligne). Elle progresse toutefois à Nantes, Clermont-Ferrand, Besançon et Reims (de + 1 à + 4 %), plus fortement en Guyane, Poitiers, Limoges (de + 20 à + 26 %), ainsi qu'à Mayotte qui a examiné deux fois plus de dossiers pour avoir organisé en 2022 ses premiers jurys de DEES et de DEME. Pour les autres, la baisse varie de 5 % à La Réunion à 39 % à la Guadeloupe qui n'a pas monté de jury pour le DEES et le bac pro « métiers de l'accueil » en 2022. Les jurys organisés par le Service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour les trois académies de l'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles) ont étudié 14 fois plus de candidatures (23 % du total des dossiers examinés, + 1 point) que l'ensemble des jurys organisés par les académies de Mayotte, de Corse, de Guyane et de Guadeloupe (1,6 %).

La plupart des académies organisent des jurys pour les diplômes les plus demandés. En 2022, le DEES est le premier ou le deuxième diplôme examiné partout sauf à la

Martinique (en 13^e position) ainsi que dans les académies de Nice ou de Corse où aucun jury n'est organisé pour ce diplôme (en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'organisation des jurys se partage entre Aix-Marseille et Nice pour le DEES et le DEME). Le DEME occupe la première place à Nice, Clermont-Ferrand, Poitiers et la Guyane, la deuxième place dans treize académies mais il est en dehors du « top 5 » à la Martinique et à la Guadeloupe. De son côté, le CAP AEPE se positionne régulièrement parmi les cinq diplômes les plus souvent visés, sauf à Limoges et en Guyane. Il occupe la première position en Corse et la deuxième à Lille, Lyon, Toulouse et Strasbourg, académies qui totalisent plus de la moitié du total des décisions des jurys pour ce diplôme.

L'étendue des diplômes visés varie toutefois fortement selon l'académie qui organise les jurys. Elle est sans surprise dix fois plus large en Île-de-France qu'à Mayotte où les jurys se sont prononcés sur moins d'une vingtaine de référentiels de diplômes en 2022. L'expertise nécessaire pour monter un jury repose en effet très largement sur l'offre locale de formation et peut manquer pour répondre à certaines demandes (à Mayotte, en Guyane et en Corse, l'offre de formation par la voie scolaire ou en apprentissage couvre 30 % de l'offre globale de diplômes professionnels contre plus de 80 % en Île-de-France).

Quand les académies ne disposent pas des ressources nécessaires pour monter un jury, elles recherchent une académie d'accueil. L'organisation des jurys dépend alors « des flux de candidats par diplôme et des pôles d'expertise » (circulaire n° 2019-010 du

30/01/2019), avec des transferts de dossiers au niveau interacadémique et national et la désignation d'académies pilotes pour répondre à ces demandes en fonction des diplômes visés.

Deux tiers des candidatures obtiennent la validation totale du diplôme

Peu élevé au départ, le taux de validation totale s'améliore rapidement pour atteindre 67 % en 2009. C'est en 2018 qu'il atteint son plus haut niveau (70 %). Après trois années de baisse, il repart à la hausse en 2022 (+ 1 point avec 69 %).

Le taux de validation est toujours relativement plus élevé pour le baccalauréat professionnel (84 % en 2022, en hausse de 14,8 points depuis 2006), suivi du CAP (75 %, + 4,8 points), du BTS (65,1 %, + 7,4 points), des diplômes d'éducateurs (66,4 %, + 24,7 points) et du BP (53,4 %, + 6,7 points) **↳ figure 5.**

Parmi les diplômes les plus recherchés certains se distinguent par des taux de validation totale significativement moins élevés. Ainsi, celui du BP « coiffure » tend à se maintenir en dessous de 50 % (à son plus bas en 2014 avec 42 %). Il apparaît plus défavorable encore pour le BTS « opticien lunetier » (à son plus haut en 2009 avec 40 %) ou le BTS « professions immobilières ». Ces diplômes étant requis pour pouvoir s'installer à son compte, cela pourrait expliquer à la fois une certaine stabilité dans la demande de VAE et des jurys plus exigeants.

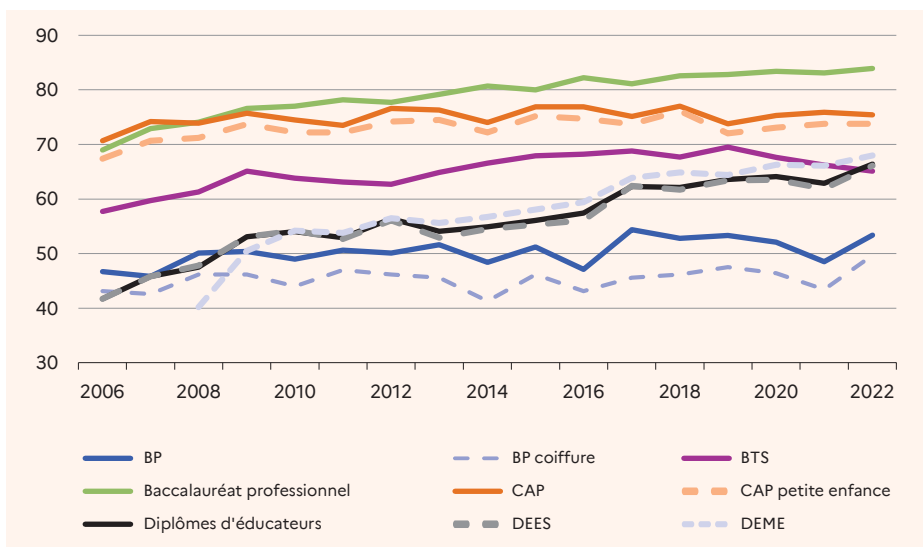
La VAE représente 2 % des diplômes professionnels délivrés

Le poids de la VAE dans l'ensemble des diplômes professionnels est plus élevé lors des premières années du dispositif, entre 2006 et 2009, où le plus grand nombre de validations totales se combine avec moins de lauréats aux examens : sans compter les BEP, les validations totales par la VAE comptent en effet pour 3,4 % des diplômes délivrés entre ces deux dates, contre 2 % après 2019. Le poids de la VAE reste marginal et la principale voie d'accès aux diplômes professionnels de l'Éducation nationale demeure la formation initiale des jeunes, qui s'est encore renforcée après 2018 avec le développement de l'apprentissage (84 % en 2022, en hausse de 8 points par rapport à 2009). Le reste est alimenté par les candidatures individuelles (7,5 %), la formation continue (en recul de 6,5 points par rapport à 2009 avec 5,4 %) et l'enseignement à distance (1 %).

En 2022, la VAE participe globalement pour 1 % des diplômés de CAP et de baccalauréat professionnel (en recul de 1 et 2 points par rapport à 2006), 2 % des diplômés de BTS (- 2 points) et 3 % des diplômés de BP (- 1 point), mais elle représente jusqu'à trois à quatre lauréats sur dix pour les diplômes d'État d'éducateur : trois sur dix pour le DEME (28 %) et le DEES (31 %) et quatre sur dix pour le DEETS qui ne compte que 200 diplômés au total. Le poids de la VAE est significativement plus important dans l'obtention de ces diplômes qui renvoient à des métiers où le recours à des personnels faisant fonction entretient un vivier de candidats potentiels.

C'est vrai également des autres diplômes les plus recherchés en VAE qui relèvent aussi du secteur sanitaire et social, mais sous l'égide d'un autre ministère : le diplôme d'État d'aide-soignante (1 685 validations totales soit 7 % des DEAS délivrés en 2022), le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (2 156 validations totales soit 24,3 %) ou le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (760 validations totales soit 14,3 %), selon les enquêtes des services statistiques des ministères chargés de la santé et des affaires sociales (DREES), auprès des écoles. ■

↳ 5 Évolution du taux de validation totale par diplôme (en %)



Champ : France.
Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 24.27. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.27, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information